

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APPIA Alpes du Sud

Site inspecté : UVERNET-FOURS

Date de l'inspection: 14/05/2008

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

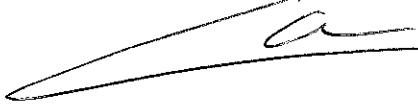
Les produits adjuvants utilisés pour la centrale à béton ne sont pas tous stockés sur rétention.

Ecart aux dispositions de :

Article 7.4.3 de l'arrêté n°2008-672 du 3 avril 2008

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

SELX

Dominique

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les produits adjuvants qui n'étaient pas stockés sur rétentions ont été déplacé le 15 mai dans les ateliers sur dalle béton. Une rétention complémentaire sera réalisée à la centrale à béton avant la fin de l'année

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 18/06/08

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APPIA Alpes du Sud

Site inspecté : UVERNET-FOURS

Date de l'inspection: 14/05/2008

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

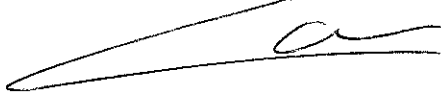
Le site n'est pas intégralement clôturé.

Ecart aux dispositions de :

Article 7.3.1 de l'arrêté n°2008-672 du 3 avril 2008

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

SEUX
Dominique

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

D'ici la fin de l'été, l'entrée au site sera clôturée ainsi que les garages. Des portails ou barrières cadenassés compléteront le dispositif d'accès au site.

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le : 18/06/08

 Fiche soldée le :